Nations Unies S/2017/995



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 novembre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

I. Introduction

1. Faisant suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 11 juin 2015 (S/PRST/2015/12), dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de le tenir informé des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), le présent rapport rend compte des principaux faits survenus sur les plans politique et sécuritaire dans la sous-région de l'Afrique centrale depuis mon précédent rapport, daté du 31 mai 2017 (S/2017/465), ainsi que des progrès accomplis par le Bureau régional dans l'exécution de son mandat et de l'action menée pour appliquer la stratégie régionale visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et à remédier aux conséquences de ses activités (voir S/2012/481). Il fait également le point de la situation dans le bassin du lac Tchad et des activités menées par la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, en application des résolutions 2449 (2017) et 2358 (2017) du Conseil de sécurité, respectivement.

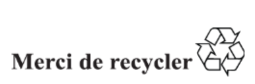
II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

A. Tendances et faits nouveaux intéressant la politique, la paix et la sécurité

2. La situation en Afrique centrale a été marquée par la persistance des tensions politiques et sociales sur fond de ralentissement économique et de contestations électorales. Les problèmes transversaux nés de la crise provoquée par Boko Haram ont continué de retenir l'attention des gouvernements de la région ainsi que des acteurs régionaux et internationaux, qui ont continué d'œuvrer à contrer la menace persistante de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), notamment en poursuivant la reconfiguration de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine.

Évolution et faits nouveaux d'intérêt politique

3. En Angola, les élections s'étant tenues le 23 août, le *Movimento Popular de Libertação de Angola* (MPLA), parti au pouvoir, a obtenu plus de 61 % des suffrages et 150 des 220 sièges du Parlement. Élu nouveau président du pays, João





Lourenço du MPLA, ancien Ministre angolais de la défense, a prêté serment le 26 septembre. Les partis d'opposition *União Nacional para a Independência Total de Angola* (UNITA) et *Convergência Ampla de Salvação de Angola – Coligação Eleitoral* (CASA-CE) ont remporté 26 % (51 sièges du Parlement) et 9 % des suffrages (16 sièges du Parlement), respectivement. Ayant contesté dans un premier temps le résultat des élections, motif pris d'irrégularités, l'UNITA a demandé à ses députés élus de boycotter les travaux parlementaires, mais reviendra sur ce mot d'ordre le 16 septembre.

4. Au Cameroun, la situation dans les régions anglophones du nord-ouest et du sud-ouest est demeurée calme mais précaire, les forces de sécurité de l'État y maintenant une forte présence. Pour régler les griefs exprimés par le Cameroon Anglophone Civil Society Consortium (CACSC), le Gouvernement a pris plusieurs mesures intéressant les systèmes judiciaire et éducatif, dont la création d'une section de *common law* à l'École nationale de la magistrature, de départements de droit anglophone dans plusieurs universités (Douala, Ngaoundéré, Dschang et Maroua), la réaffectation de magistrats selon des critères linguistiques et la nomination de magistrats anglophones supplémentaires à la Haute Cour de justice. En outre, le 30 août, le Gouvernement a décidé de libérer la plupart des dirigeants et sympathisants du mouvement anglophone détenus depuis janvier 2017 et d'abandonner toutes poursuites contre ceux-ci. Les tensions ont cependant persisté, des manifestations et opérations « ville fantôme » ayant été organisées. Plusieurs attentats aux engins explosifs improvisés ont été perpétrés à Bamenda, dans la région du nord-ouest, en septembre et en octobre, et à Douala le 22 septembre, attentats imputés par le Gouvernement à des militants du mouvement séparatiste anglophone

5. En prévision de la journée nationale de la réunification, célébrée le 1er octobre, les forces de sécurité ont été déployées en grand nombre et des restrictions mises à tous déplacements et rassemblements. Suspendu à compter du 28 septembre l'accès aux médias sociaux sera sporadiquement rétabli quelques jours plus tard. Néanmoins, le 1er octobre, des partisans du mouvement sécessionniste sont descendus dans la rue, apparemment pour hisser un drapeau représentant un État anglophone indépendant. Les forces de sécurité ont dispersé la manifestation, au cours de laquelle un nombre non confirmé de personnes ont été tuées, blessées ou arrêtées. Le 17 octobre, le Premier ministre Philémon Yang s'est rendu dans les deux régions anglophones pour nouer le dialogue. Mafany Musonge, ancien Premier ministre et Président de la Commission nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme, a séjourné en mission dans le même but dans la région du sud-ouest. Des attaques ciblées perpétrées contre des postes de contrôle de sécurité entre les 6 et 10 novembre s'étant soldées par la mort de quatre membres des forces de défense et de sécurité nationales, le Gouvernement a décrété le couvre-feu du 8 au 23 novembre et ordonné la fermeture des commerces et lieux publics dans la ville de Bamenda de la région du nord-ouest. Il a également indiqué avoir découvert plusieurs caches d'armes. Il a en outre ouvert une enquête judiciaire sur les violations des droits de l'homme et autres atteintes auxdits droits qui auraient été commises dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest le 1er octobre, y compris l'emploi disproportionné et excessif de la force par les forces de sécurité.

6. Au Tchad, l'économie nationale a continué d'être sérieusement mise à mal par le volume élevé des dépenses de sécurité et la baisse des recettes pétrolières, à l'origine de tensions sociales. Le 11 juillet, la Plateforme syndicale revendicative a suspendu sa participation au dialogue social, le Gouvernement ayant, le 6 juin, pris la décision de répercuter sur le budget le gel de l'indemnité de transport des fonctionnaires. Le 21 septembre, la Plateforme a signé un communiqué conjoint avec le Gouvernement pour renouer le dialogue. Le 6 juin, le Front de l'opposition

nouvelle pour l'alternance et le changement a publié un mémorandum contestant la légitimité du Président Idriss Déby Itno et imputant la crise financière à la mal-gouvernance, à la mauvaise gestion des deniers et à l'incapacité du Gouvernement d'assurer la prestation de services sociaux de base. Le 9 juin, la coalition de l'opposition a refusé de participer à un forum national sur l'adoption de réformes institutionnelles et constitutionnelles, appelant en lieu et place à un dialogue politique sans exclusive. Le 10 août, le Président a séparément tenu des consultations avec des représentants de l'opposition, mais Saleh Kebzabo, un des ténors de l'opposition a décliné l'invitation.

7. Les résultats des élections législatives au Congo ont été proclamés le 2 août, le Parti congolais du travail, parti au pouvoir ayant remporté 90 des 151 sièges à pourvoir, l'Union panafricaine pour la démocratie sociale et l'Union des démocrates et humanistes, partis d'opposition s'étant adjugés 8 sièges chacun. Le scrutin ne s'est pas tenu dans huit circonscriptions de la région du Pool pour cause d'insécurité. Reconduit dans ses fonctions de premier ministre le 16 août, Clément Mouamba, a présenté le 23 août un nouveau gouvernement ayant pour mission première de négocier un programme d'ajustement avec le Fonds monétaire international (FMI) pour renflouer l'économie congolaise en dérive. Le FMI a affecté à Brazzaville, du 26 septembre au 4 octobre, une mission chargée de faire le point de la situation économique, de parachever l'évaluation de la dette nationale et d'actualiser les projections macroéconomiques. Le 5 octobre, le Gouvernement a publié un communiqué dans lequel il annonçait son intention de renégocier les conditions de sa dette, évaluée par le FMI à 9 milliards de dollars, soit 110 % du produit interieur brut.

8. La détention prolongée, sans jugement, de dirigeants politiques arrêtés au lendemain de l'élection présidentielle de 2016 ne laisse de préoccuper. Même si le Gouvernement a donné l'assurance qu'il sera organisé des procès équitables dans les délais voulus, on attend toujours l'ouverture des débats, y compris concernant Jean-Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa, deux ex-candidats à la présidence. Le 11 août, le Gouvernement a autorisé l'évacuation médicale en France de Modeste Boukadia, chef d'un parti d'opposition en détention, condamné à 30 ans de travaux forcés.

9. En Guinée équatoriale, ont participé aux élections législatives et municipales anticipées du 12 novembre,18 partis politiques et au total 325 554 électeurs inscrits. À la veille du scrutin, le *Ciudadanos por la Innovación*, parti d'opposition, a accusé le Gouvernement de l'avoir exclu de ces consultations, notamment en l'empêchant d'organiser des manifestations dans le cadre de sa campagne. Lors d'une réunion avec eux, le Gouvernement a encouragé les partis politiques à financer sur fonds propres leur participation aux élections précisant qu'ils seraient remboursés après la proclamation des résultats définitifs. Le jour du scrutin, les forces de sécurité ont été déployées, l'accès à Internet suspendu et l'usage de véhicules particuliers interdit, les médias sociaux ayant été inaccessibles depuis le 27 octobre, date d'ouverture de la campagne. Selon les médias, les bureaux de vote se sont ouverts à l'heure et le scrutin s'est déroulé dans la paix. Les représentants de l'opposition ont allégué des cas de fraude et des irrégularités. Le 13 novembre, le Gouvernement a invité la communauté internationale à une réunion qui a été l'occasion de proclamer des résultats provisoires. Selon lesquels le Partido Democràtico de Guniea Ecuatorial, parti au pouvoir, venait en tête sur toute l'étendue du pays.

10. Au Gabon, le climat politique et social a été dominé au cours de la période considérée par le fait que Jean Ping, candidat de l'opposition, a continué de contester la réélection du Président Ali Bongo Ondimba en 2016, et par des difficultés économiques qui ont été à l'origine de grèves multiples. Le 2 juin,

M. Ping a rejeté l'appel de ses alliés politiques l'invitant à se prêter au dialogue avec M. Bongo Ondimba, préconisant en lieu et place une médiation internationale. Le 18 août, M. Ping a appelé ses partisans à organiser des manifestations jusqu'à ce qu'il accède au pouvoir. Le 4 septembre, 19 personnes ont été arrêtées à Libreville lors d'une manifestation de soutien à M. Ping. Le 9 septembre, Alexandre Barro Chambrier, Président du mouvement politique Rassemblement héritage et modernité, proche de M. Ping, a publié une déclaration dénonçant la multiplication des arrestations arbitraires de membres de l'opposition et exigeant la remise en liberté sans condition de tous les détenus politiques. Le 13 septembre, le Premier Ministre Emmanuel Issoze-Ngondet a rejeté les appels en faveur d'une enquête internationale sur les violences postélectorales de 2016, annonçant en lieu et place la création d'une commission nationale

11. Le 11 juillet, statuant à la demande du Gouvernement, la Cour constitutionnelle gabonaise a autorisé un nouveau report jusqu'en avril 2018 au plus tôt des législatives qui, initialement prévues pour décembre 2016, avaient déjà été reportées une première fois, à la date juillet 2017. Plusieurs personnalités de l'opposition ont critiqué la décision de report de la Cour comme sans motif. Installé le 21 août, le nouveau gouvernement conduit par le Premier Ministre sortant s'est vu confier pour mission de mettre au point le texte de la nouvelle constitution d'ici à novembre 2017 pour adoption par l'Assemblée nationale. Pierre-Claver Maganga Moussavou, ex-candidat à la présidence, a été nommé Vice-Président, René Ndemezo'o Obiang, ancien directeur de campagne de M. Ping ayant été désigné Président du Conseil économique et social du pays.

12. Ouvert le 13 septembre, le dialogue politique approfondi entre l'Union européenne et le Gouvernement gabonais était axé sur l'issue du dialogue national et des réformes électorales, ainsi que sur les droits de l'homme, l'ouverture démocratique et les libertés fondamentales.

13. Au Rwanda, le Président Paul Kagame a remporté 98,79 % des voix lors de l'élection présidentielle tenue le 4 août. Ses deux adversaires, Philippe Mpayimana, candidat indépendant et Frank Habineza, candidat du Parti démocratique vert, ayant obtenu 0,73 % et 0,48 % des suffrages, respectivement. Diane Rwigara, personnalité de l'opposition, a été exclue du scrutin par la Commission électorale motif pris de ce qu'elle avait produit de fausses signatures à l'appui de sa candidature, n'ayant pas ainsi recueilli les 600 signatures requises. Arrêtée en septembre, avec deux membres de sa famille pour fraude fiscale et faux et usage de faux, M. Rwigara sera accusée, sa mère et sa sœur aussi, le 3 octobre d'incitation à l'insurrection contre l'État. Au moment de la rédaction du présent rapport, une procédure judiciaire suivait son cours contre Mme Rwigara et sa mère, leur requête en libération sous caution ayant été rejetée le 20 octobre. La sœur de Mme Rwigara a été mise en liberté provisoire, le juge ayant décidé d'abandonner les poursuites contre elle faute de preuve.

14. Le 28 juillet, la Commission électorale de São Tomé-et-Príncipe a annoncé que 90 932 électeurs avaient été inscrits sur le fichier électoral, 111 222 l'ayant été aux fins de l'élection présidentielle de 2016. Le 14 août, le Gouvernement a annoncé que les élections régionales et locales prévues pour 2017 avaient été reportées à 2018, le but étant de les coupler avec les législatives.

Sahel

15. Étant donné sa dimension transfrontalière et ses liens avec la criminalité organisée, le terrorisme continue de menacer sérieusement la stabilité de l'ensemble de la région du Sahel, y compris le Tchad. La création de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel début 2017 est une initiative louable qui vient

démontrer la volonté des cinq pays de prendre en main les problèmes de sécurité dans la région et d'y faire face collectivement. Depuis la parution de mon précédent rapport sur la Force conjointe (S/2017/869), celle-ci a lancé, le 28 octobre, sa première opération dans le triangle du Liptako-Gourma, à la frontière entre le Burkina Faso, le Tchad et le Mali. Sous le nom de code « Opération Hawbi », la campagne a fait intervenir plusieurs centaines de soldats maliens, nigériens et burkinabés. La Force conjointe a axé ses actions sur le Secteur central limitrophe des trois pays qui est l'épicentre des activités transfrontalières de groupes terroristes armés et de trafiquants de drogues et d'armes dans la région.

16. Le Tchad continue d'entreprendre de mobiliser des éléments à affecter à la Force conjointe à titre de contribution. Le 13 octobre, il a rapatrié à la base de Wour (région de Tibesti), dans le cadre du déploiement en cours de la Force conjointe, des centaines de soldats déployés au Niger dans la campagne contre Boko Haram. Évoquant les graves difficultés financières de son pays, le Président tchadien a publiquement douté que son pays ait les moyens d'affecter des soldats à la Force conjointe.

17. Une conférence internationale sur la sécurité et le développement dans le Sahel aura lieu à Bruxelles en principe le 14 décembre 2017. La Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel est le moyen d'apporter une réponse globale aux défis auxquels la région du Sahel se trouve confrontée. Agissant par l'intermédiaire du Groupe de travail du Comité exécutif sur le Sahel, présidée par la Vice-Secrétaire générale, l'ONU s'est mobilisée pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie, notamment en réunissant des ressources supplémentaires.

Tendances et faits nouveaux d'intérêt sécuritaire

Boko Haram/bassin du lac Tchad

18. Malgré les efforts considérables déployés par les pays concernés, la Force multinationale mixte et les partenaires régionaux et internationaux, Boko Haram a continué de menacer la région du bassin du lac Tchad, perpétrant des attentats-suicides à la bombe, des actes de banditisme, des enlèvements, des incendies criminels, des raids contre des villages, et des attentats contre des personnes et des installations militaires. Depuis la parution de mon rapport sur la situation dans la région du bassin du lac Tchad (S/2017/764), au moins 111 civils ont été tués et 131 blessés au Cameroun, un civil ayant été tué au Tchad entre le 1er juin et le 15 octobre.

19. De multiples attentats ont été perpétrés dans le nord du Cameroun, la plupart par des adolescentes kamikazes contre des camps de personnes déplacées et autres lieux très fréquentés par les civils. Les attentats-suicides à la bombe perpétrés par des jeunes femmes et des filles se sont multipliés, inspirant de la suspicion à l'égard de celles–ci et les exposant à des actes de harcèlement, à la stigmatisation et à des arrestations arbitraires par la police et l'armée. Le 14 octobre, des ex-combattants qui s'étaient rendus ont été remis avec leurs familles aux autorités locales de Mozogo dans la région de l'extrême nord. Ces personnes originaires du Cameroun, dont 58 hommes, 86 femmes et 244 enfants, ont dit avoir été enlevées par Boko Haram lors de raids contre leurs villages, transportées au Nigéria et enrôlées de force dans les rangs du groupe.

20. Au Tchad, on a fait état d'une seule attaque d'envergure, mais par ses agissements Boko Haram n'a cessé de perturber la vie de la population locale, en particulier le commerce transfrontalier. Selon l'armée tchadienne, 8 soldats tchadiens ont été tués et 18 blessés les 24 et 25 juin lors d'accrochages avec des insurgés de Boko Haram sur les îles du lac Tchad.

21. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a séjourné dans le bassin du lac Tchad du 27 au 31 juillet. Le 28 septembre, il a adopté une décision dans laquelle il s'est notamment dit préoccupé par le manque de moyens de la Force multinationale mixte et la gravité de la situation humanitaire dans la région, réaffirmé la nécessité de se doter d'une stratégie globale pour lutter contre Boko Haram et demandé la tenue d'un sommet spécial de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le but étant d'arrêter une stratégie de promotion de la paix, de la sécurité et du développement dans le bassin du lac Tchad.

Armée de résistance du Seigneur

22. Selon le dispositif de suivi de la crise liée à la LRA (LRA Crisis Tracker), 48 actes criminels impliquant la LRA commis pendant la période considérée se sont soldés par un bilan de 7 morts et 158 enlèvements. Les éléments de la LRA ont continué de menacer gravement les civils dans le nord de la République démocratique du Congo sévissant le long de couloirs qu'ils empruntent en provenance de la République centrafricaine en passant par les provinces du Bas et du Haut-Uélé, et le parc national de la Garamba en République démocratique du Congo, parc qui reste un grand lieu de braconnage et d'extraction minière de l'or pour la LRA. Le groupe s'est livré principalement à des actes de pillage, des embuscades, des enlèvements temporaires et des agressions sexuelles. Les actes imputables à la LRA ont connu leur plus forte intensité pendant la saison sèche, allant de mars à juin.

23. Les éléments de la LRA ont continué d'attaquer et de piller des villages en République centrafricaine, le long de l'axe Obo-Zemio et dans la préfecture de Haute-Kotto, près de l'enclave de Kafia Kingi, où ils étaient souvent envoyés pour piller des vivres, de l'or et des diamants. Le 5 juillet, des éléments de la LRA ont investi la ville de Kotto 3 et exigé de s'entretenir avec les dirigeants communautaires, le but étant de les forcer à leur donner des vivres. Entre le 17 et le 24 septembre, des éléments du groupe ont attaqué la localité de Kpabou (Haute-Kotto) et ont eu des accrochages avec des combattants de l'ex-Séléka.

24. Entre avril et octobre 2017, la LRA aurait perpétré en République centrafricaine, 12 attaques au cours desquelles 4 personnes ont été tuées et 35 enlevées (contre 46 attaques pendant la même période en 2016). Depuis mai 2017, la rupture entre deux puissantes factions du Front populaire pour la renaissance en Centrafrique (FPRC) a entraîné le retour des affrontements armés dans les préfectures de la Haute-Kotto et de Mbomou, ainsi que la mobilisation de groupes antibalaka le long de l'axe Bangassou-Obo, créant ainsi un environnement difficile pour les groupes de la LRA, qui se sont progressivement déplacés vers les préfectures de Mbomou et Haut-Mbomou, au sud-est, sans doute pour éviter des heurts avec d'autres éléments armés.

25. Néanmoins, le retrait de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine de la République centrafricaine a créé un vide sécuritaire exploité par des milices armées sans liens étroits entre elles, des gangs criminels et diverses factions dissidentes locales opérant dans les préfectures de Mbomou et Haut-Mbomou, vide dont les communautés locales ont ressenti le contrecoup économique notamment sous forme de renchérissement des denrées de première nécessité. L'insécurité étant venue perturber la récolte saisonnière, le marché local ne peut répondre à la forte demande de produits alimentaires.

26. Si les civils ont été les plus rudement éprouvés par le regain de violence dans la sous-région, le recul des attaques de la LRA s'est traduit davantage par la

multiplication des enlèvements que par la mort de civils, d'où la nécessité de dégager de nouvelles approches de la protection des civils. Prise délibérément pour cible par les groupes armés, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a vu entamer sa capacité de faire face à tous incidents et menaces dans les zones où sévit la LRA.

27. Ayant achevé son retrait de Yambio (Soudan du Sud) le 4 juillet, la Force régionale d'intervention de l'Union africaine a transféré son quartier général à Koboko (Ouganda).

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

28. Depuis la parution de mon précédent rapport, l'Organisation maritime internationale a fait état de sept actes de piraterie et de vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée.

29. Créé au lendemain d'une réunion tenue à Yaoundé le 8 juin, le Réseau interrégional pour le golfe de Guinée a pour mission de combattre la criminalité en mer dans le golfe de Guinée. Doté d'un budget total de 9,2 millions d'euros pour quatre ans, et soutenu par l'Union européenne, le Réseau couvre tous les pays riverains du golfe de Guinée.

Braconnage et trafic d'espèces sauvages et de ressources naturelles

30. Les 25 et 26 juillet, la CEEAC a organisé une réunion d'experts à N'Djamena sur les conflits concernant l'utilisation des terres, les espèces sauvages et les ressources naturelles, suivie d'une réunion ministérielle le 27 juillet qui a été l'occasion de valider plusieurs stratégies et outils opérationnels dont un système de gestion des conflits entre l'homme et les espèces sauvages et des mécanismes de gestion des conflits fonciers.

B. Évolution de la situation humanitaire

31. Les conflits persistants et de nouvelles flambées de violence ont continué d'éprouver des millions de personnes dans la sous-région. Quelque 2,4 millions de personnes ont été déplacées par la crise provoquée par Boko Haram, qui, ayant également entraîné une grave insécurité alimentaire, est venue menacer la santé et la protection de ces personnes, exposées notamment à des actes de violence sexuelle et sexiste généralisée. Dans les zones sinistrées du bassin du lac Tchad, les organisations humanitaires ont entrepris de venir en aide à 8,2 millions de personnes, dont 1 million au Cameroun et au Tchad.

32. Élargie de nouveau en 2017, l'intervention humanitaire dictée par la crise du bassin du lac Tchad, a bénéficié à plus de cinq millions de personnes. Toutefois, les besoins n'auront sans doute pas diminué en 2018 et au-delà, de sorte qu'il faudra tenir le cap de l'entreprise d'aide et de relèvement. En septembre 2017, on avait mobilisé un peu plus de la moitié du montant de 1,5 milliard de dollars requis pour les secours dans les quatre pays touchés. Pour répondre aux besoins les plus pressants d'ici la fin de l'année, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales doivent encore mobiliser 661 millions de dollars.

33. En République centrafricaine, on dénombrait environ 600 000 personnes déplacées, leurs rangs ayant grossi de près de 50 % entre janvier et août 2017 et 500 000 réfugiés, le nombre de ces derniers ayant également augmenté, soit au total 1,1 million de réfugiés et déplacés, chiffre le plus élevé enregistré dans le pays. Les

opérations humanitaires ont été mises à très rude épreuve. Depuis le début de 2017, plus de 200 actes de violence ont été perpétrés contre des travailleurs humanitaires. On a suspendu les secours à plusieurs reprises ou renoncé à toute intervention dans certaines localités en proie à la violence, dans un pays où la moitié de la population a besoin d'aide pour survivre. Face à l'aggravation de la crise, on a porté l'enveloppe de l'aide humanitaire d'environ 400 à 497 millions de dollars, montant qui doit permettre d'apporter une aide vitale à 1,8 million de personnes. À la date du 13 novembre, seul 30 % de cette enveloppe avait été financé.

C. Situation des droits de l'homme

34. Au Tchad, on a continué de faire état de restrictions à la liberté d'expression, de manifestation, de réunion et d'association, ainsi que de cas de harcèlement, d'arrestation et de détention de membres de l'opposition et de dirigeants de la société civile. Niant ces allégations, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté d'opérer des réformes institutionnelles qui viendront consolider les droits du citoyen et l'état de droit. Il a saisi l'Assemblée nationale d'un projet de loi tendant à réformer le texte portant création de la Commission nationale des droits de l'homme, le but étant de permettre au pays de se conformer aux principes concernant le statut des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme.

35. Dans son rapport final, rendu public le 4 septembre, la Commission d'enquête sur le Burundi, ayant conclu à l'existence de motifs raisonnables de croire que des crimes contre l'humanité avaient été et continuaient d'être commis depuis avril 2015, a demandé à la Cour pénale internationale d'ouvrir une enquête. Elle a dressé constat de violations des droits de l'homme, notamment d'exécutions extrajudiciaires, d'arrestations et de détentions arbitraires, d'actes de torture, de traitements cruels, inhumains ou dégradants, de violence sexuelle et de disparitions forcées. À ce jour, le Gouvernement refuse de coopérer avec la Commission. Le 13 septembre, six personnes armées non identifiées ont fait irruption dans les locaux du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à Bujumbura. Les autorités ont ouvert une enquête sur cette attaque. Le 9 novembre, la Cour pénale internationale a annoncé que le Bureau du Procureur avait officiellement ouvert, le 25 octobre, une enquête sur la situation au Burundi et qu'il y avait des motifs raisonnables de croire que les forces de sécurité burundaises et les Imbonerakure avaient délibérément attaqué la population civile.

36. Les 28 et 29 septembre, le Conseil des droits de l'homme a adopté deux résolutions sur le Burundi. Dans sa résolution 36/2, il a demandé au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'envoyer d'urgence une équipe de trois experts pour recueillir et conserver des informations sur la situation des droits de l'homme, qui seront transmises aux autorités judiciaires burundaises pour qu'elles poursuivent les auteurs. Il a également demandé au Haut-Commissaire de lui présenter en 2018 un exposé oral et un rapport écrit au sujet des conclusions des experts. Dans sa résolution 36/19, le Conseil des droits de l'homme a prorogé d'un an le mandat de la Commission d'enquête sur le Burundi et prié la Commission de présenter en 2018 un rapport au Conseil et à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session .

37. En République démocratique du Congo, on a continué de constater des violations généralisées des droits civiques et politiques, la restriction du jeu démocratique, la multiplication des violences interethniques et intercommunautaires et des atteintes aux droits de l'homme imputables aux forces de défense et de sécurité. Dans la région du Kasaï, on a recensé 87 charniers et plusieurs centaines

de civils auraient été tués. Dans la province du Tanganyika, des dizaines de civils ont été violés et tués à l'occasion de violences intercommunautaires. Une interdiction générale de manifester est restée en vigueur. Fait alarmant, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme font de plus en plus l'objet de restrictions dans leurs activités.

38. En République centrafricaine, la MINUSCA a dressé constat de cas avérés de violations des droits de l'homme, notamment des attaques ciblées contre des civils inspirées par des motifs religieux ou ethniques. À l'issue de son séjour dans le pays du 6 au 11 octobre, mon Conseiller spécial pour la prévention du génocide a condamné les actes de manipulation et d'incitation à la haine ethnique et religieuse.

39. Au Cameroun, le 9 octobre, la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés a condamné les actes de violence commis le 1er octobre contre des manifestants ainsi que les arrestations et détentions arbitraires. Elle a réitéré son appel en faveur d'un dialogue constructif dans le but de régler durablement la crise. Le 13 octobre, une organisation non gouvernementale internationale a fait état de l'arrestation et de la détention arbitraires d'au moins 500 personnes à l'occasion d'une série de manifestations en septembre et en octobre. Quelque 200 détenus auraient été libérés depuis.

40. L'ONU continue d'être saisie d'allégations de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'autres atteintes auxdits droits, dont des arrestations arbitraires, des cas de détention prolongée sans jugement et de viol, y compris dans des camps de personnes déplacées, perpétrées en toute impunité par la Force multinationale mixte et les forces de sécurité camerounaises et tchadiennes dans le cadre des actions antiterroristes menées contre Boko Haram. Le recours à la peine capitale par le Cameroun et le Tchad, prévu par la législation antiterroriste en vigueur, reste un motif de préoccupation.

D. Tendances socioéconomiques

41. Le lent redressement du cours des produits de base et la dégringolade des prix du pétrole entre 2014 et 2016 sont venus mettre à nu les lacunes d'ordre politique et structurel majeures dont souffraient les pays de la sous-région, notamment le manque de diversification de l'économie nationale, la croissance non inclusive, la pénurie d'emplois générateurs de revenus, surtout pour une population croissante de jeunes, et l'absence générale d'amélioration sensible des conditions de vie des populations.

42. Les États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont entrepris ensemble d'améliorer les politiques et d'assurer la stabilité macroéconomique aux niveaux national et sous-régional, conformément à la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement lors du sommet de Yaoundé de décembre 2016. Les dirigeants ont approuvé des réformes structurelles tendant à renforcer la gestion des finances publiques, à lutter contre la corruption et à améliorer l'environnement économique, et des politiques propres à permettre de réduire les déséquilibres macroéconomiques. Cela étant, le FMI a approuvé de nouveaux programmes de soutien au Cameroun et au Tchad, représentant respectivement un montant de 666,2 millions de dollars et de 312,1 millions de dollars, au titre de sa facilité élargie de crédit, ainsi qu'un programme d'un montant de 642.0 millions de dollars en faveur du Gabon, au titre de son mécanisme élargi de crédit. Il a accordé un appui supplémentaire à la République centrafricaine et est en négociation avec le Congo et la Guinée équatoriale.

43. Le 30 octobre, les participants à un sommet extraordinaire de la CEMAC, tenu à N’Djamena, ont pris acte de la ratification par tous les États membres de l’accord de 2013 sur la libre circulation des personnes dans la sous-région.

44. Le Gouvernement français a organisé du 6 au 8 septembre, à Paris, une table ronde des donateurs, au cours de laquelle le Gouvernement tchadien a présenté son plan national de développement pour la période 2017-2021. Le Président tchadien a présidé cette rencontre, organisée avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale. Le Gouvernement tchadien a reçu des annonces de contributions d’un montant total de 20 milliards de dollars, dont 7 milliards de dollars de partenaires multilatéraux et bilatéraux et 13 milliards de dollars d’investisseurs privés.

III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale

A. Bons offices, diplomatie préventive et médiation

45. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial pour l’Afrique centrale a œuvré activement à promouvoir la paix, la sécurité et la prévention des conflits dans la sous-région, notamment en effectuant plusieurs visites de pays.

Burundi

46. Ayant séjourné au Burundi du 8 au 13 juillet, mon Représentant spécial s’y est entretenu avec le Président Pierre Nkurunziza, de hauts responsables du Gouvernement, des membres du corps diplomatique et de l’équipe de pays des Nations Unies. Il a souligné la nécessité pour les uns et les autres de faire preuve de volonté réelle et de constante adhésion à tout dialogue sans exclusive propre à contribuer à la réconciliation, à la stabilité et à la prospérité nationales.

République centrafricaine

47. Mon Représentant spécial pour l’Afrique centrale a continué d’œuvrer à résoudre la situation en République centrafricaine de concert avec les dirigeants du pays, en étroite collaboration avec mon Représentant spécial pour la République centrafricaine. Dans ce contexte, il s’est assuré le concours des pays voisins et des organisations sous-régionales agissant dans la coordination en faveur du processus de paix, a demandé instamment à la région de jouer un rôle moteur et préconisé d’harmoniser toutes les initiatives diplomatiques sous la bannière de l’Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et de la feuille de route de Libreville. À cet égard, la situation en République centrafricaine a fait l’objet d’un débat lors de la quarante-quatrième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue à Yaoundé du 29 mai au 2 juin, débat à l’issue duquel, il a été décidé d’envoyer le bureau du Comité en mission en République centrafricaine avant la quarante-cinquième réunion ministérielle du Comité. Les membres du bureau ont séjourné dans ce pays les 30 et 31 octobre.

48. Ayant séjourné au Tchad du 27 au 30 juillet, mon Représentant spécial s’y est entretenu avec le Président tchadien pour recueillir son avis sur l’évolution de la situation en République centrafricaine et réfléchir avec lui aux moyens propres à permettre au Tchad de concourir à renforcer la coopération bilatérale avec la RCA et à stabiliser ce pays. Ils ont convenu qu’il serait judicieux, comme étape suivante, de

relancer la commission mixte de coopération bilatérale, chargée de questions d'intérêt commun comme la sécurité, la transhumance et les réfugiés.

49. Ayant séjourné en République centrafricaine du 24 au 27 octobre, j'ai célébré la Journée des Nations Unies à Bangui et je me suis également entretenu avec le Président Faustin-Archange Touadéra, les membres de son gouvernement, des chefs religieux ainsi que des représentants de la société civile et de groupes de femmes et de jeunes. Je me suis rendu à Bangassou (préfecture du Mboumou) et dans le quartier PK5, à majorité musulmane, de Bangui. J'ai également pris la parole devant l'Assemblée nationale. Dans mes interventions, j'ai insisté sur la nécessité d'aller de l'avant dans le processus de paix et l'entreprise de réconciliation nationale.

Cameroun

50. Tout au long de la période considérée, mon Représentant spécial a entretenu des contacts étroits avec les autorités camerounaises et continué de promouvoir le dialogue, le but étant de désamorcer les tensions dans les régions anglophones du nord-ouest et du sud-ouest. Le BRENUAC a participé à une mission d'évaluation des besoins électoraux effectuée par l'ONU au Cameroun du 10 au 21 juillet.

51. Le 27 octobre, je me suis entretenu avec le Président Paul Biya lors d'une escale à Yaoundé. J'ai réaffirmé l'attachement de l'ONU à l'unité et à l'intégrité territoriale du Cameroun, tout en demandant au Gouvernement de veiller à faire usage de la force de façon proportionnée en faisant face à la crise dans le pays, comme le dictent les normes internationales de respect des droits de l'homme. J'ai une fois de plus préconisé l'ouverture d'un vrai dialogue dans le but de trouver une solution durable à la crise, soulignant que l'Organisation était prête à apporter aux autorités camerounaises tout le concours qu'elles lui demanderaient.

Tchad

52. Ayant séjourné à N'Djamena du 26 au 30 juillet, mon Représentant spécial s'y est entretenu avec le Président tchadien, de hauts responsables du Gouvernement, des acteurs politiques et des partenaires internationaux de la situation du pays et de questions régionales. Il a redit à cette occasion la nécessité d'ouvrir un dialogue sans exclusive et encouragé les parties prenantes à se réunir pour débattre du calendrier et des modalités de ce dialogue. Le Président et les acteurs du monde politique et de la société civile ont tenu une première série de réunions à N'Djamena en août et septembre.

53. Ayant participé à la table ronde des donateurs tenue à Paris, du 6 au 8 septembre, mon Représentant spécial a exhorté les partenaires nationaux et internationaux à accompagner le Tchad dans ses priorités de développement, quand on sait que ce pays concourt à la stabilité de la sous-région et à la gestion de la crise humanitaire qu'elle traversait et a insisté sur la nécessité d'ouvrir un véritable dialogue politique sans exclusive, le but étant de mettre à exécution les réformes politiques et institutionnelles.

54. Du 25 octobre au 1er novembre, le BRENUAC a copiloté une mission interinstitutions au Tchad chargée d'aider l'équipe de pays des Nations Unies à arrêter une stratégie de consolidation de la paix, dès lors que j'ai estimé que le Tchad remplissait les conditions requises pour recevoir un financement du Fonds pour la consolidation de la paix.

Gabon

55. Mon Représentant spécial s'est régulièrement entretenu avec les acteurs politiques afin de désamorcer les tensions qui persistent depuis l'élection

présidentielle de 2016. Il a souligné qu'il s'imposait d'ouvrir le dialogue pour vider tous griefs et prévenir tout acte de provocation. À la suite du dialogue national qui s'est terminé le 27 mai, il a plus d'une fois pris langue avec les responsables gouvernementaux et les dirigeants de l'opposition afin de les encourager à prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux recommandations issues du dialogue. Il a insisté sur la nécessité de collaborer pour opérer les réformes convenues et arrêter une feuille de route globale qui permettrait de tenir les législatives dans la paix.

56. Mon Représentant spécial s'est félicité de la décision prise par le Gouvernement gabonais d'approfondir le dialogue politique avec l'Union européenne le but étant de normaliser les relations à la suite de la crise post-électorale. Le BRENUAC a participé en qualité d''observateur au dialogue tenu à Libreville en septembre et en octobre.

Congo

57. Dans la perspective des élections législatives et locales, mon Représentant spécial a séjourné au Congo du 3 au 5 juin pour encourager la participation de tous au scrutin sans exclusive et promouvoir un climat de paix. Il a également souligné combien il importait de stabiliser la région du Pool et demandé au Gouvernement de créer des conditions propices à la tenue d'élections législatives dans les huit circonscriptions de cette région, où le vote n'avait pu avoir lieu pour cause d'insécurité. S'étant de nouveau rendu à Brazzaville le 13 octobre, il s'y est entretenu avec le Président congolais Denis Sassou Nguesso et les présidents des deux chambres du Parlement. Il a salué les initiatives prises par les autorités congolaises pour régler la crise dans la région du Pool par le dialogue, et a encouragé le Gouvernement et le Parlement à accélérer la mise en place des plateformes de dialogue politique et social prévues par la Constitution de 2015. Il a souligné la nécessité d'organiser en toute célérité et équité le procès des dirigeants de l'opposition détenus et de garantir à ces derniers de bonnes conditions de détention, tel que prescrit par les normes internationales. Il a félicité les autorités d'avoir libéré certains détenus pour des raisons humanitaires.

58. Le BRENUAC a chargé une équipe technique dépêchée à Brazzaville du 27 juin au 2 juillet de souligner aux autorités congolaises combien il importait de s'attaquer véritablement aux causes profondes de la situation dans la région du Pool, dont la persistance de l'impunité et des violations des droits de l'homme, et de mettre en place un programme de désarmement. Mon Représentant spécial n'a cessé d'exhorter le Gouvernement à permettre aux travailleurs humanitaires de se rendre dans la région.

59. Le 8 octobre, le BRENUAC a chargé une autre mission de travail de participer au Congo à une opération d'analyse des conflits et de planification de scénarios aux côtés de l'équipe de pays des Nations Unies et du PNUD.

Sao Tomé-et-Principe

60. Ayant séjourné à Sao Tomé-et-Principe du 6 au 10 août, mon Représentant spécial s'y est entretenu avec le Président Evaristo Carvalho, le Premier Ministre Patrice Trovoada, et le Ministre chargé de la présidence du Conseil des ministres et des affaires parlementaires. Il s'est également entretenu avec les membres de la Commission électorale nationale et des représentants des partis politiques. Il a entendu un exposé sur les préparatifs des élections locales, y compris la mise à jour du fichier électoral. Il a encouragé le Gouvernement à prendre les mesures voulues pour répondre aux griefs que l'exactitude du fichier électoral mis à jour et l'absence

de système universel d'identification des électeurs à l'empreinte digitale inspirent à l'opposition.

B. Appui aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité menées à l'échelle des Nations Unies, de la région et de la sous-région

Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

61. En sa qualité de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le BRENUAC a organisé la quarante-quatrième réunion du Comité, qui s'est tenue du 29 mai au 2 juin à Yaoundé. À cette occasion, le Comité a examiné la situation politique et sécuritaire en Afrique centrale et formulé des recommandations précises sur les mesures à prendre pour faire face aux problèmes de l'heure. Il a consacré une séance aux répercussions régionales de la situation en République centrafricaine et adopté une déclaration sur ce sujet. Il a examiné les conclusions de l'évaluation commandée à sa quarante-troisième réunion, et a adopté une déclaration venant entériner un certain nombre de recommandations issues de l'évaluation, notamment celles touchant ses méthodes de travail et le nécessaire renforcement de la collaboration et des synergies avec les organes de paix et de sécurité de la CEEAC. Le Comité a ainsi notamment convenu d'arrêter un ordre du jour plus souple, de revoir le format de la réunion ministérielle et d'institutionnaliser les centres nationaux de liaison, l'idée étant de donner aux autorités des pays concernés les moyens d'appliquer ses recommandations. Il tiendra en principe sa quarante-cinquième réunion à Kigali, du 4 au 8 décembre.

62. Les 30 et 31 octobre, le BRENUAC a organisé la visite à Bangui du bureau du Comité venu mesurer l'évolution récente de la situation en République centrafricaine. Les conclusions de la mission seront présentées à la quarante-cinquième réunion ministérielle.

Collaboration avec des organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales

63. Le 21 juillet et le 12 octobre, mon Représentant spécial et le Secrétaire général de la CEEAC ont tenu leur deuxième et troisième réunions de travail, respectivement, pour procéder à l'évaluation stratégique de la situation dans la région, recenser les principaux enjeux et les actions communes prioritaires, mais également faire le point de la coopération entre leurs institutions respectives.

64. Les 31 juillet et 1er août à Libreville, le BRENUAC et le secrétariat de la CEEAC ont organisé, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le West Africa Network for Peacebuilding, un atelier interrégional qui a été pour les participants l'occasion d'échanges de bonnes pratiques entre la société civile d'Afrique de l'Ouest et celle d'Afrique centrale. Plus de 40 représentants d'organisations de la société civile de la région de la CEEAC ont participé à cet atelier, qui a abouti à l'adoption d'un plan d'action visant à améliorer la coordination du partenariat entre la CEEAC et la société civile en matière d'alerte rapide et de prévention des conflits en Afrique centrale.

65. En outre, du 2 au 4 août à Libreville, les quatre partenaires ont consacré un autre atelier à la prise en compte de la problématique hommes-femmes en matière d'alerte rapide et de prévention des conflits en Afrique centrale. Animé par l'Entité

des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), l'atelier a rassemblé quelque 22 participants venus du secrétariat de la CEEAC, de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)et des ministères compétents de cinq États membres de la CEEAC.

66. Le 30 août, à Yaoundé, le BRENUAC, en collaboration avec la CEEAC, a aidé à créer un réseau régional des femmes des médias pour la paix et la sécurité en Afrique centrale qui viendra permettre de mieux mobiliser les femmes dans l'ensemble de la région, de susciter une plus forte adhésion à la mise en application effective de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, servir de plateforme de collaboration avec d'autres entités et à mettre en évidence les problèmes touchant la femme, la paix et la sécurité en Afrique centrale.

67. Afin de mettre en œuvre le programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité, le BRENUAC a recruté, en collaboration avec la CEEAC, un consultant international chargé d'aider à arrêter un plan d'action régional aux fins de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Le consultant a pour mission d'amener les pays de la sous-région, à s'engager politiquement à réduire les inégalités entre les sexes et la sous-représentation des femmes dans les processus de paix et les instances de gouvernance. En coopération avec la CEEAC et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le BRENUAC a par ailleurs mis au point un programme régional conjoint, de trois ans, le but en étant de préparer les jeunes à gérer le système d'alerte rapide pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique centrale. Un atelier devant se tenir du 30 novembre au 2 décembre à Libreville sera l'occasion de lancer ce programme à l'échelle de la sous-région.

Médiation

68. Le BRENUAC et l'UNOWAS ont organisé du 11 au 13 septembre à Abuja un atelier à l'intention du secrétariat de la CEEAC et de la Commission de la CEDEAO à l'occasion duquel le Département des affaires politiques du Secrétariat, le PNUD, l'UNESCO et le West Africa Network for Peacebuilding ont apporté leur concours technique. Les organisations sous-régionales ont partagé des enseignements et bonnes pratiques en matière d'alerte rapide, d'appui à la médiation, de mobilisation de la société civile, de prévention de violences électorales, de coopération dans le domaine de la sécurité, d'intégration régionale, de réformes institutionnelles et de mobilisation de ressources. Les participants ont décidé d'arrêter le texte d'un mémorandum d'accord entre le secrétariat de la CEEAC et la Commission de la CEDEAO qui viendrait officialiser la coopération et la coordination des interventions entre les deux organisations en présence de défis et priorités transrégionaux.

Boko Haram

69. En exécution de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, de la résolution 2349 (2017) du Conseil de sécurité et de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur la crise dans le bassin du lac Tchad, le BRENUAC élabore un plan intégré censé permettre de s'attaquer aux causes profondes de la crise, plan qui privilégiera les moyens non militaires d'appui aux opérations de la Force multinationale mixte et toutes mesures propres à permettre de remédier aux conséquences des actes de violence commis par Boko Haram et à leur impact sur les populations locales. Un système commun de surveillance mis en place en collaboration avec l'UNOWAS viendrait permettre de mutualiser les efforts et d'assurer la cohérence des interventions des deux bureaux régionaux.

Intégration régionale

70. En dépit de certaines difficultés, la CEEAC est allée de l'avant dans la mise en œuvre de ses programmes sectoriels destinés à faciliter les échanges commerciaux et la libre circulation des personnes, notamment dans les domaines de la promotion des politiques et du renforcement des capacités institutionnelles. Mon Représentant spécial a soutenu le secrétariat de la CEEAC dans l'exécution de sa mission en plaidant auprès des chefs d'État et de gouvernement en faveur de la nécessité de surmonter les obstacles à l'intégration régionale de Afrique centrale, notamment en accélérant les réformes institutionnelles du secrétariat de la CEEAC, et en entreprenant de convaincre les chefs d'État et de gouvernement de l'intérêt de la rationalisation de la CEEAC et de la CEMAC.

71. S'inscrivant dans la vaste stratégie de renforcement de la capacité institutionnelle du secrétariat de la CEEAC, l'atelier organisé par cette dernière et la CEDEAO mentionné plus haut au paragraphe 68 a été pour les participants l'occasion d'examiner des enseignements tirés de l'expérience et des stratégies, l'objectif étant de hâter l'intégration régionale, de promouvoir la coordination et la coopération en matière de sécurité intrarégionale au service de l'intégration régionale, et d' opérer des réformes et mutations institutionnelles.

Sûreté maritime dans le golfe de Guinée

72. Le BRENUAC a participé les 4 et 5 octobre à Libreville à une réunion des chefs d'état-major de la marine et d'autres acteurs maritimes des États membres de la CEEAC dont l'objectif était notamment de renforcer la mise en œuvre du Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre, de proposer des réformes judiciaires concernant les affaires maritimes et de préciser et d'appliquer les mesures juridiques, opérationnelles et financières prévues dans la stratégie régionale en matière de sûreté maritime.

Stratégie régionale et plan d'action visant à lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale

73. Au terme de larges concertations entre les États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, ce dernier a réaffirmé, à sa quarante-quatrième réunion, que la responsabilité de la coordination de l'exécution de la stratégie régionale ainsi que des mesures de suivi y relatives incomberait au secrétariat de la CEEAC. Le Comité a de plus invité instamment les organes de paix et de sécurité de la CEEAC, en particulier le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, à approuver officiellement la stratégie, et a exhorté les États membres à se l'approprier.

Coordination de la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités

Mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale dirigée par l'Union africaine pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur

74. Le BRENUAC et l'Union africaine ont effectué du 23 au 30 juillet une mission conjointe en vue d'évaluer la situation actuelle à Obo (République centrafricaine), après le retrait des troupes ougandaises de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine et l'expiration du mandat des Forces spéciales des États-Unis d'Amérique. Selon les informations recueillies pendant la mission, il faut craindre de voir la violence prendre de l'ampleur à Obo et remettre en cause la

cohésion sociale et la sécurité alimentaire dans la région. La mission a recommandé de renforcer la présence des forces de sécurité à Obo, de mener une campagne de sensibilisation intensive à l'importance de la cohésion sociale et de remettre en état la route reliant Obo à Bambouti, de manière à faciliter la circulation des biens et à éloigner le risque d'insécurité alimentaire.

75. En coopération avec l'Union africaine, le BRENUAC a organisé, les 19 et 20 octobre à Entebbe (Ouganda), un atelier à l'intention des commandants de secteur de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, l'objectif premier étant de créer une plateforme d'échange d'informations entre la Force régionale d'intervention et les missions des Nations Unies dans les zones où sévit la LRA.

76. Le BRENUAC a organisé, les 30 novembre et 1er décembre , en collaboration avec l'Union africaine, la dixième réunion des coordonnateurs chargés de la question de la LRA, en vue d'examiner la stratégie régionale.

Protection des civils et aide humanitaire

77. Toujours dans le cadre de la stratégie régionale, la MINUSCA a préconisé le renforcement des Forces armées centrafricaines à Obo et a renforcé ses propres contingents dans la ville, ayant conclu avec les forces armées nationales un arrangement censé leur permettre de mieux coordonner leurs actions sur le terrain.

Désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement

78. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a continué d'inciter les membres de la LRA à se rendre, notamment en menant des campagnes de radiodiffusion. Dix d'entre eux l'ont fait au cours de la période considérée.

Appui au développement à long terme et à la consolidation de la paix

79. Les fonds alloués à l'entreprise de stabilisation et de relèvement dans les zones où sévit la LRA sont notoirement insuffisants et ces questions ne retiennent guère l'attention. Les pouvoirs publics, les acteurs du développement et de l'action humanitaire, notamment les entités des Nations Unies, font largement défaut.

C. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région

80. La coopération s'étant renforcée entre mon Représentant spécial, les Coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans la sous-région l'ONU est mieux à même de nouer le dialogue avec les autorités nationales et d'autres acteurs concernés en vue de désamorcer les tensions politiques, de favoriser l'application de mesures de confiance et l'avènement d'un dialogue sans exclusive. Cette coopération renforcée lui a également permis de mettre en évidence les liens entre les priorités actuelles aux niveaux national et sous-régional, aux fins de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix, du renforcement de la coopération à l'échelle du système des Nations Unies et de l'appui à la sous-région.

81. Dans la perspective des élections législatives au Congo, le BRENUAC, en coopération avec le PNUD et ONU-Femmes, a aidé à organiser du 19 au 24 juin à Brazzaville un atelier de renforcement des capacités à l'intention de 300 candidates. À l'issue de ces élections, le nombre des députées à l'Assemblée nationale, est passé de 12 à 17, celui des élues dans les conseils locaux étant passé de 135 à 246.

82. Le BRENUAC et l'UNOWAS ont tenu le 6 octobre une réunion conjointe à Dakar, en vue de renforcer leur partenariat aux fins de l'appui de la CEEAC et de la CEDEAO. Les deux bureaux régionaux ont décidé d'institutionnaliser leur coopération dans les domaines de la sécurité maritime, de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent et du terrorisme, de la transhumance et du renforcement des capacités institutionnelles des organisations sous-régionales.

IV. Observations et recommandations

83. Je demeure préoccupé par la persistance des tensions politiques dans certaines parties de la sous-région, nées de contentieux électoraux et exacerbées par les difficultés économiques et sociales, tensions susceptibles de dégénérer en violence généralisée. J'invite toutes les parties prenantes à régler leurs différends par des voies pacifiques et en empruntant les voies de droit existantes. En outre, je prie les gouvernements concernés de veiller à ce que toutes mesures et opérations de sécurité intérieure obéissent aux normes du droit international. Je salue et encourage les efforts qui ont été entrepris pour apaiser les tensions, grâce notamment à l'instauration d'un dialogue sans exclusive.

84. J'engage le Gouvernement camerounais et l'ensemble des camerounais à prendre immédiatement des mesures de nature à prévenir toute nouvelle flambée de violence et à œuvrer de concert, notamment à la faveur d'un dialogue ouvert et sans exclusive, à dégager des solutions à long terme propres à permettre de vider tous griefs. Je me félicite de l'ouverture d'enquêtes judiciaires sur les violations des droits de l'homme et autres atteintes qui auraient été commis par les forces de sécurité sur la personne de manifestants le 1er octobre, dans les régions du nord-Ouest et du sud-ouest. Je condamne le recours à la violence sous toutes ses formes et redit la nécessité de faire preuve de retenue. J'exhorte les autorités camerounaises à s'assurer que les forces de sécurité font preuve de retenue et à prendre des mesures pour prévenir l'emploi de la force lors de manifestations.

85. J'invite le Gouvernement congolais à mettre en place la Commission nationale du dialogue. J'appelle le Gouvernement gabonais à mettre pleinement en œuvre les recommandations issues du dialogue national tenu récemment. J'encourage le Gouvernement et les acteurs tchadiens à ouvrir davantage l'espace de dialogue politique et à rechercher ensemble des solutions communes aux problèmes de l'heure. Mon Représentant spécial continuera d'exercer ses bons offices et de prendre des initiatives de diplomatie préventive dans l'ensemble de la sous-région, en coopération avec les organisations régionales.

86. Je me félicite des efforts faits pour donner à la CEEAC les moyens de sa mission, ainsi que des conclusions de l'évaluation du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale que je voudrais voir poursuivre ses travaux dans le sens de l'harmonisation des efforts entrepris à l'échelle régionale pour faire pièce aux menaces communes contre la sécurité et renforcer les capacités à cette fin. Je me félicite des efforts faits par les gouvernements de la sous-région pour accélérer et accentuer la marche vers l'intégration régionale. Le BRENUAC collaborera avec les États membres de la CEEAC dans ce sens.

87. Je me félicite également des succès remportés dans la lutte contre Boko Haram et de la coopération régionale et internationale à laquelle on les doit, succès et coopération qui sont venus susciter chez les uns et les autres la détermination de s'attaquer aux causes profondes de la crise, par-delà la dimension militaire de cette lutte. Toutefois, le groupe terroriste continue de menacer gravement la paix et la

sécurité régionales pouvant encore perpétrer des attaques asymétriques dévastatrices pour les zones touchées.

88. J'exhorte toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour mettre fin à la crise liée à Boko Haram, dans le plein respect du droit international humanitaire, des droits de l'homme et du droit des réfugiés. J'invite les gouvernements concernés à faire face aux manifestations immédiates de la violence perpétrée par Boko Haram et à arrêter sans tarder une stratégie régionale qui permette de remédier aux causes profondes de la crise, ainsi qu'à traiter le cas des anciens membres de Boko Haram qui se sont rendus et de ceux déjà en détention. J'exhorte la communauté internationale à renforcer son assistance politique, humanitaire, logistique, financière et en matière de relèvement rapide aux pays touchés, à la Force multinationale mixte et à la Commission du bassin du lac Tchad. En outre, j'encourage la CEEAC et la CEDEAO à continuer d'approfondir leur coopération et la coordination de leurs actions dans ce domaine. Le BRENUAC et l'UNOWAS se tiennent prêts à appuyer les deux organisations à cet égard.

89. La Conférence internationale sur la sécurité et le développement dans la région du Sahel, qui se tiendra à Bruxelles le 14 décembre, offre de nouveau l'occasion de mobiliser des ressources pour la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et de mieux faire connaître les besoins de la région en matière de développement. J'exhorte la communauté internationale à verser de généreuses contributions à cette occasion, le but étant de donner à la Force tous les moyens de son mandat, et ce, sans méconnaître les objectifs généraux de promotion de la paix, de la bonne gouvernance et du développement dans la région du Sahel.

90. J'invite de nouveau les États membres de la région et les partenaires internationaux à fournir les ressources nécessaires pour permettre au Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée de fonctionner efficacement et de mettre pleinement en œuvre la stratégie de sécurité maritime. J'invite également la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée à approfondir leur coopération et la coordination de leurs actions afin de tirer pleinement parti des acquis et avantages de la stratégie. Le BRENUAC et l'UNOWAS continueront d'apporter leur concours à la lutte contre l'insécurité maritime et de rallier des soutiens en leur faveur.

91. Le braconnage et le trafic d'espèces sauvages continuent de mettre en danger les populations animales menacées et de nuire à l'environnement, à la gouvernance et à la sécurité dans la sous-région, notamment du fait des liens persistants entre ce type de trafic et les groupes armés. Je demande instamment aux gouvernements de la sous-région d'œuvrer tout particulièrement à éradiquer le braconnage et à mettre en application les décisions résultant des résolutions 69/314 et 70/301 de l'Assemblée générale et de la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages d'Afrique. En collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le BRENUAC continuera d'aider à dégager au niveau sous-régional des solutions communes à ce problème.

92. Je suis extrêmement préoccupé par la détérioration de l'état de sécurité dans certaines régions de la République centrafricaine, ainsi que par le climat d'instabilité généralisée et la persistance des atteintes aux droits de l'homme dans le pays. Je prie instamment l'Union africaine, la CEEAC et les gouvernements de la sous-région de mettre rapidement en œuvre l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et de continuer de concourir activement à l'entreprise de stabilisation. Mon Représentant spécial pour la République centrafricaine et mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale continueront de collaborer étroitement avec les États voisins et les organisations régionales et sous-régionales pour aider ce pays en ce

qu'il fait pour régler pacifiquement la crise. Ils entreprendront également de mobiliser des soutiens financiers en faveur des programmes d'aide humanitaire destinés aux populations touchées.

93. Je constate, toujours avec préoccupation que la LRA continue de prendre des civils pour cible dans des zones touchées de la République démocratique du Congo et de la République centrafricaine, remettant ainsi en cause la sécurité dans ces deux pays. Je demande à l'Union africaine et aux pays fournisseurs de contingents de s'entendre rapidement sur la reconfiguration de la Force régionale d'intervention et de renforcer l'appui qu'ils fournissent à la formation des Forces armées centrafricaines. Je reste convaincu que la détermination sans faille des États touchés et des partenaires régionaux et internationaux à lutter contre les manifestations immédiates de violence de la LRA ainsi qu'à financer de vastes programmes de protection, d'aide humanitaire et de développement, sera essentielle pour mettre définitivement fin à la menace que représente la LRA.

94. Je remercie les gouvernements des pays de la région, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'Union africaine, la Commission du golfe de Guinée et d'autres institutions régionales et sous-régionales de leur collaboration constante avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Je tiens à exprimer ma gratitude à la Force multinationale mixte et aux pays fournisseurs de contingents pour leur dévouement et leur engagement au service de la paix et de la stabilité. Je remercie également le Gouvernement et le peuple gabonais de leur généreuse hospitalité et du concours qu'ils prêtent au BRENUAC. Je salue les diverses entités du système des Nations Unies présentes en Afrique centrale, notamment les chefs des opérations de paix des Nations Unies, des bureaux régionaux, des équipes de pays et d'autres entités, pour le soutien qu'ils apportent au Bureau régional et leur collaboration avec ce dernier.

95. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, François Louncény Fall, et le personnel du BRENUAC pour les efforts qu'ils continuent de déployer au service de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.